



## Faute d'un employe suite a du harcelement

-----  
Par Visiteur

Cela fait 5 ans que je travaille dans un commerce, jusque la je supportais la pression de la direction , le harcelement qu'elle pratique sur d'autres collegues, mais la depuis deux ans,je n'en peux plus, je pallie aux defauts des autres je travaille pour trois sans reconnaissance,avec meme parfois des reproches, en plus de mon travail en rayon je pallie aux caisses puisque les deux caissieres principales ne sont pas a temps plein, meme malade je suis toujours venu faire mon travail, meme avec mes pproblemes familiaux et personnels je suis toujours venu et fait correctement mon travail. mais quand j'ai demande plusieurs fois de pouvoir recuperer mes heures supplementaires que j'avais effectué , les reponses ont ete tres souvent negatives, c'est toujours quand ça les arrange; rien n'est fait par ma direction pour nous faire sentir bien et la avec la fatigue nerveuse et physique j'ai commis une faute, j'ai honte de moi et suis mal, ce n'est pas moi ca , j'ai vole quelque pieces dans la caisse rien d'enorme, je ne c'est meme pas pourquoi j'ai fait ca, bref je suis en arret maladie par mon medecin traitant mais j'ai peur d'y retourner . je pense qu'il se doute que c'est moi mais je ne c pas s'ils en ont la preuve , il y avait plusieurs personnes qui pouvait avoir acces a la caisse puisque celle ci est dans un vestiaire au lieu d'etre dans un coffre fort . Je suis vraiment pas bien je suis rongee par la culpabilite je ne sais pas si je pourrai retourner au travail avec les regards , la directrice a des doutes sur moi mais pas de preuves concretes apparemment je pense mais j'ai peur qu'elle cherche a me faire craquer ; que dois je faire ? l'employeur peut il porter plainte contre un employe s'il na pas de preuves concretes et si celui ci est declare en arret pour depression par la medecine du travail ?

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame

Quel est le montant de la somme que vous avez volée?

l'employeur peut il porter plainte contre un employe s'il na pas de preuves concretes et si celui ci est declare en arret pour depression par la medecine du travail ?

L'employeur peut effectivement porter plainte mais s'il n'a pas de preuve l'affaire n'aura pas de suite. Il peut également prendre une sanction à votre encontre.

Le fait que vous soyez en arrêt maladie n'a aucune incidence sur les faits.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Je ne sais pas exactement combien, ce n'etait que des petites sommes et nous sommes trois caissieres, et les caisses sont rangees dans un vestiaire ou tout le monde connait leur endroit etant donne que le coffre fort est défectueux . depuis le mois de janvier ptete environ 200 OU 300 grand maxi, ce n'etait toujours que des sommes ridicules de un ou deux euros a chaque fois, pas plus. EST ce que mon employeur peut me mettre la pression pour que j'avoue s'il n'a pas de preuves ? peut il nuire a mes futurs projets professionnels ? MERCI DE VOTRE AIDE

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame

EST ce que mon employeur peut me mettre la pression pour que j'avoue s'il n'a pas de preuves ?

Il peut toujours essayer mais ce n'est pas pour autant que vous devez avouer.

Maintenant il faut voir comment les choses se présentent.

peut il nuire a mes futurs projets professionnels ?

Qu'entendez vous par là?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Peut il me nuire si je veux changer d'emploi, me faire une mauvaise recommandation a differents commerces ? ou est ce qu'il peut refuser de me licencier a l'amiable si je le lui demande ? si je passe par la medecine du travail pour me faire declarer inapte pour depression, la direction peut elle contredire ce choix ? MERCI DE VOTRE ECOUTE

-----  
Par Visiteur

Madame

peut il me nuire si je veux changer d'emploi, me faire une mauvaise recommandation a differents commerces ?  
En toute logique il est peu probable qu'un futur employeur demande des recommandations.  
Votre employeur actuel n'aurait rien à gagner en vous critiquant auprès d'un autre employeur.

ou est ce qu'il peut refuser de me licencier a l'amiable si je le lui demande ?  
Oui votre employeur est tout à fait en droit de refuser la rupture conventionnelle.

si je passe par la medecine du travail pour me faire declarer inapte pour depression, la direction peut elle contredire ce choix ?

Ce n'est pas aussi simple que cela.

Tout d'abord la déclaration d'inaptitude n'est pas automatique.

Ensuite si vous êtes déclarée inapte par le médecin du travail inapte à reprendre l'emploi que vous occupez, l'employeur est tenu de vous proposer un autre emploi approprié à vos capacités, compte tenu des conclusions écrites du médecin du travail et des indications qu'il formule sur votre aptitude à exercer l'une des tâches existantes dans l'entreprise et aussi comparable que possible à l'emploi précédemment occupé, au besoin par la mise en ?uvre de mesures telles que mutations, transformations de postes de travail ou aménagement du temps de travail.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

EN CE CAS COMMENT PUIS JE FAIRE POUR QUITTER CET EMPLOI QUE JE NE SUPPORTE PLUS DEPUIS PRESQUE DEUX ANS, SANS DEMISSIONNER MAIS EN RESTANT DANS LA LEGALITE ? J'ai deja postulé pour d'autres postes mais je n'ai pas de reponses...

Et si l'employeur ne souhaite pas prendre les dispositions amenees par la medecine du travail, peut il me licencier alors ?

et si je suis licenciée pour vol, c'est une faute grave ou lourde ? quelle est la différence ?

MERCI DE VOTRE ECOUTE ET VOS CONSEILS

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame

EN CE CAS COMMENT PUIS JE FAIRE POUR QUITTER CET EMPLOI QUE JE NE SUPPORTE PLUS DEPUIS PRESQUE DEUX ANS, SANS DEMISSIONNER MAIS EN RESTANT DANS LA LEGALITE ?

Essayez de négocier une rupture conventionnelle c'est malheureusement la seule solution si vous ne souhaitez pas démissionner.

Et si l'employeur ne souhaite pas prendre les dispositions amenees par la medecine du travail, peut il me licencier alors ?

Il sera obligé de suivre les recommandations du médecin du travail si vous êtes déclarée inapte et ce n'est que si aucun poste ou aménagement permet votre maintien que le licenciement sera prononcé.

et si je suis licenciée pour vol, c'est une faute grave ou lourde ? quelle est la différence ?

Il s'agira d'une faute lourde. La différence entre les deux n'a d'intérêt que du point de vue de la rupture de votre contrat de travail, les indemnités chômage seront les mêmes dans un cas comme dans l'autre.

Cordialement